



*Résumé des actions menées
par la municipalité pour
la période 2020-2026*

CHOSSES PROMISES ...

CHOSSES DUES !

LES GRANDS PROJETS (p 05)

URBANISME (p 19)

SÉCURITÉ / CIRCULATION (P 25)

ANIMATION / CULTURE (p 39)

JUMELAGE (p 49)

JEUNESSE (p 53)

SENIORS (p 57)

DÉVELOPPEMENT DURABLE (p 63)

FINANCES (p 73)



Il y a cinq ans, vous nous avez accordé votre confiance pour mener à bien notre projet municipal et faire avancer notre belle commune. Avec conviction et engagement, l'équipe municipale s'est mobilisée pour répondre aux attentes des habitants et concrétiser les ambitions portées ensemble. Il est temps de vous présenter le bilan de ce mandat, reflet du travail accompli au service de Groslay.

Malgré un contexte national et local complexe marqué par des contraintes budgétaires accrues et des réductions de moyens dans les services publics, nous avons poursuivi notre engagement avec détermination et volonté. Grâce à la mobilisation de tous, et en particulier du personnel municipal que je tiens à remercier, de nombreux projets ont vu le jour et ont permis d'améliorer concrètement votre quotidien.

Nous avons honoré nos engagements en menant à bien des actions concrètes et ambitieuses pour le développement et le bien-être de notre commune. Parmi les réalisations qui illustrent notre engagement, citons notamment :

- *Le renforcement de la sécurité pour garantir un cadre de vie serein,*
- *Une action dynamique en faveur de la jeunesse et de l'éducation, avec des services scolaires de qualité,*
- *Une attention particulière portée à nos aînés et aux personnes en difficulté, grâce à l'action du CCAS,*
- *Le renforcement de l'offre médicale et l'arrivée de nouveaux praticiens pour répondre aux besoins de santé de la commune,*
- *L'aménagement de nos voiries et la limitation de la vitesse à 30 km/h pour plus de sécurité,*

- *Un urbanisme maîtrisé, visant à préserver notre patrimoine et notre cadre de vie,*
- *Le développement durable comme fil conducteur de notre action avec la préservation de la biodiversité et l'embellissement de nos espaces verts,*
- *La modernisation de nos équipements et services municipaux pour répondre aux besoins de tous.*

Nous avons également réalisé les grands projets que nous avons promis, tels que l'ouverture de la Maison de Santé et la réparation de la salle des Fêtes et de la salle Polyvalente Roger Donnet. Ces infrastructures essentielles contribuent à renforcer le dynamisme et le lien social au sein de notre commune.

Ce mandat s'achève dans quelques mois, mais notre engagement reste intact.

Nous avons toujours eu à cœur de mettre en œuvre des projets ambitieux et surtout réalistes, dans le respect des contraintes budgétaires, tout en veillant à ne pas augmenter la fiscalité .

Ensemble, nous avons accompli de grandes choses, et nous pouvons en être fiers. Merci pour votre confiance et votre implication, qui ont été le moteur de notre action.

**Votre Maire
Patrick Cancouët**

GRANDS PROJETS

LES PROJETS



LES GRANDS PROJETS

10 359 254 €

LES GRAND PROJETS

LA MAISON DE SANTÉ RUE CARNOT

Réalisé !

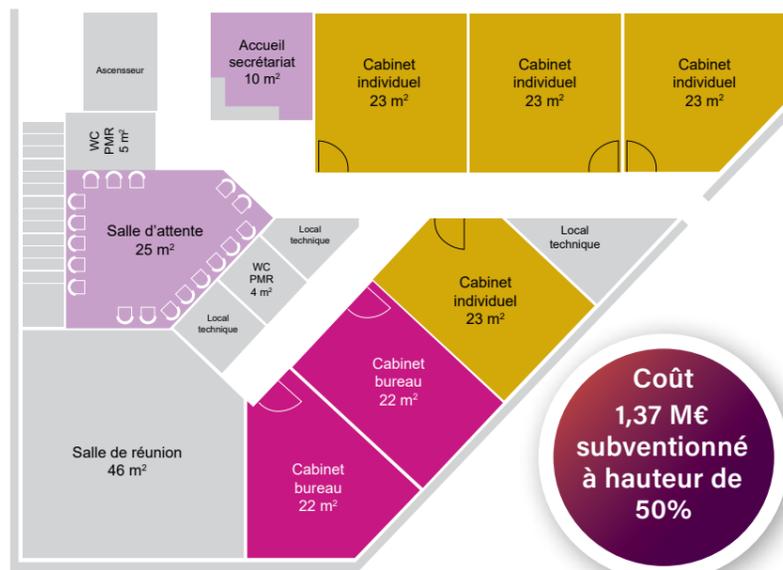


Réalisée en étroite coopération avec l'association des médecins, la maison pluridisciplinaire de santé a ouvert ses portes le 2 mai 2023.

Elle est composée, d'un secrétariat d'accueil, de 6 cabinets médicaux (4 médecins généralistes dans un premier temps) et d'une salle de réunion, soit une surface utile d'environ 240 m². Chaque cabinet est conçu avec une sortie directe sur l'extérieur permettant ainsi de limiter les croisements des patients.

Dans le bâtiment A01, une structure privée accueille un médecin urgentiste, un dentiste, un orthoptiste, un ophtalmologue, un Kinésithérapeute et de la balnéothérapie.

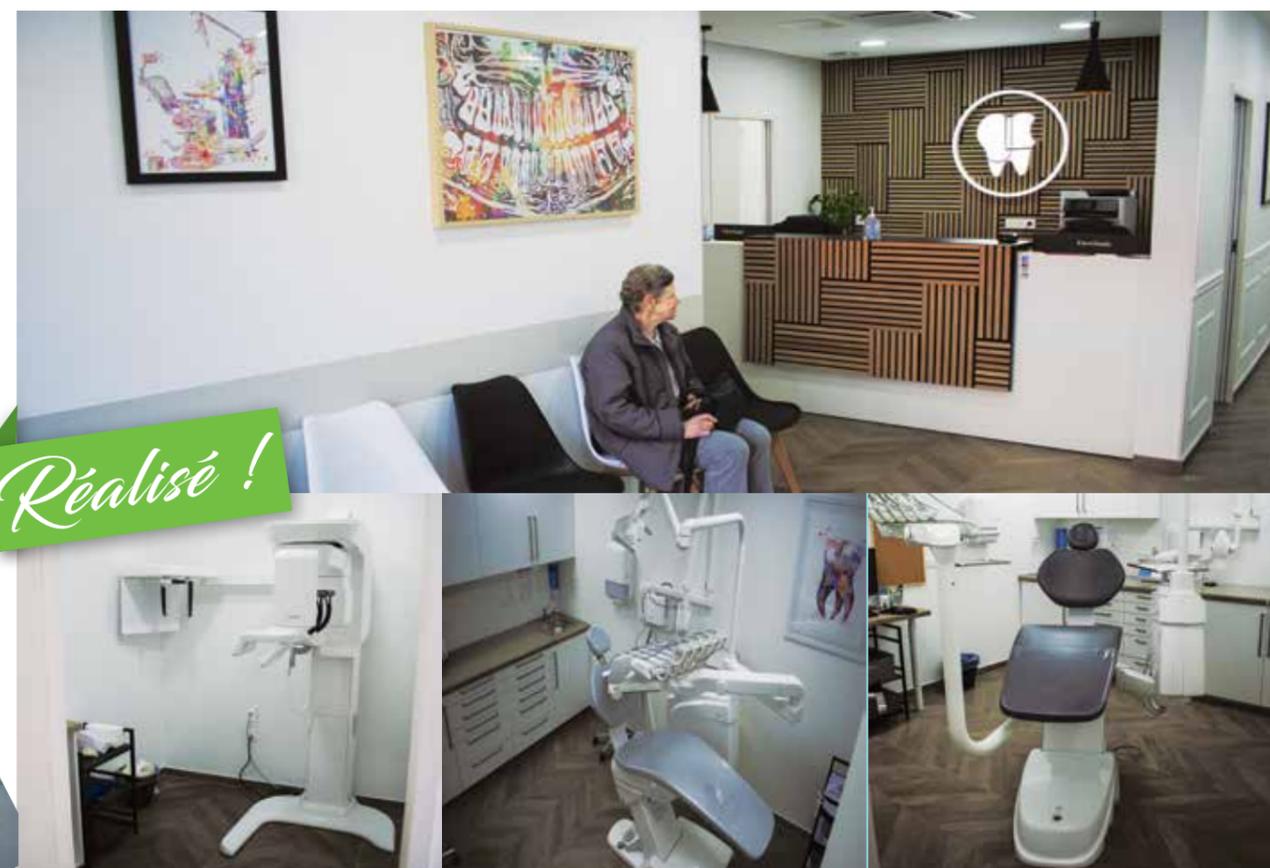
> Accueil/Secrétariat : 01 34 17 79 40



IMPLANTATION DE CINQ NOUVEAUX DENTISTES :

Désormais 5 nouveaux dentistes accueillent le public du lundi au samedi, de 9h à 19h, sur rendez-vous au 01 86 64 18 38 ainsi que sur Doctolib. Ils dispensent

également des traitements d'implantologie et de parodontologie ; curetage, détartrage, implants, radiographie, greffe osseuse ou gingivale.



LA SALLE DES FÊTES PLACE DE LA LIBÉRATION



Coût de la réfection totale : parquet, chaufferie, travaux scéniques = 478 942 €

Suite aux nombreuses malfaçons héritées de l'ancienne équipe municipale, la reprise du parquet de la salle des fêtes effectuée en partie par les services de la ville a consisté à démonter l'ancien et le nouveau parquet

détériorés par l'humidité, afin de reconstruire sur la terre nue, une chape de béton qui accueillera désormais des dalles de linoléum plus adaptées à l'usage et l'entretien de cette salle.

Réhabilitée dans l'urgence par l'ancienne majorité avant les élections municipales, la salle des fêtes, inaccessible pendant plus d'un an, comportait des malfaçons qui ont pesées doublement sur la facture.



Régie son & image non terminée. Matériel non livré.



Plafond blanc réfléchissant incompatible avec un éclairage de spectacle



Infiltration d'eau par l'extérieur occasionnant la détérioration des peintures



Condamnation de la course interdisant toute allée et venue entre la régie et la scène



Travail bâclé



WC inaccessibles durant le spectacle



Parquet neuf gorgé d'humidité, bombé sur 10m², remplacé intégralement



Réalisé !



Les problèmes d'étanchéité, point noir de l'ancienne réhabilitation, ont été résolus par la couverture du toit d'un mur extérieur, la création d'une dalle de 40 cm d'épaisseur, suivie de 3 mois de séchage. Un revêtement linoléum haute intensité vient maintenant revêtir le tout. Une remise en peinture de l'ensemble a été nécessaire

avant la pose des coussins phoniques. La centrale à traitement d'air a été remise en conformité, des bornes wi-fi installées et une rampe de spots lumineux vient avantageusement mettre en valeur la partie bar/réception, située au fond de la salle.

LES GRAND PROJETS

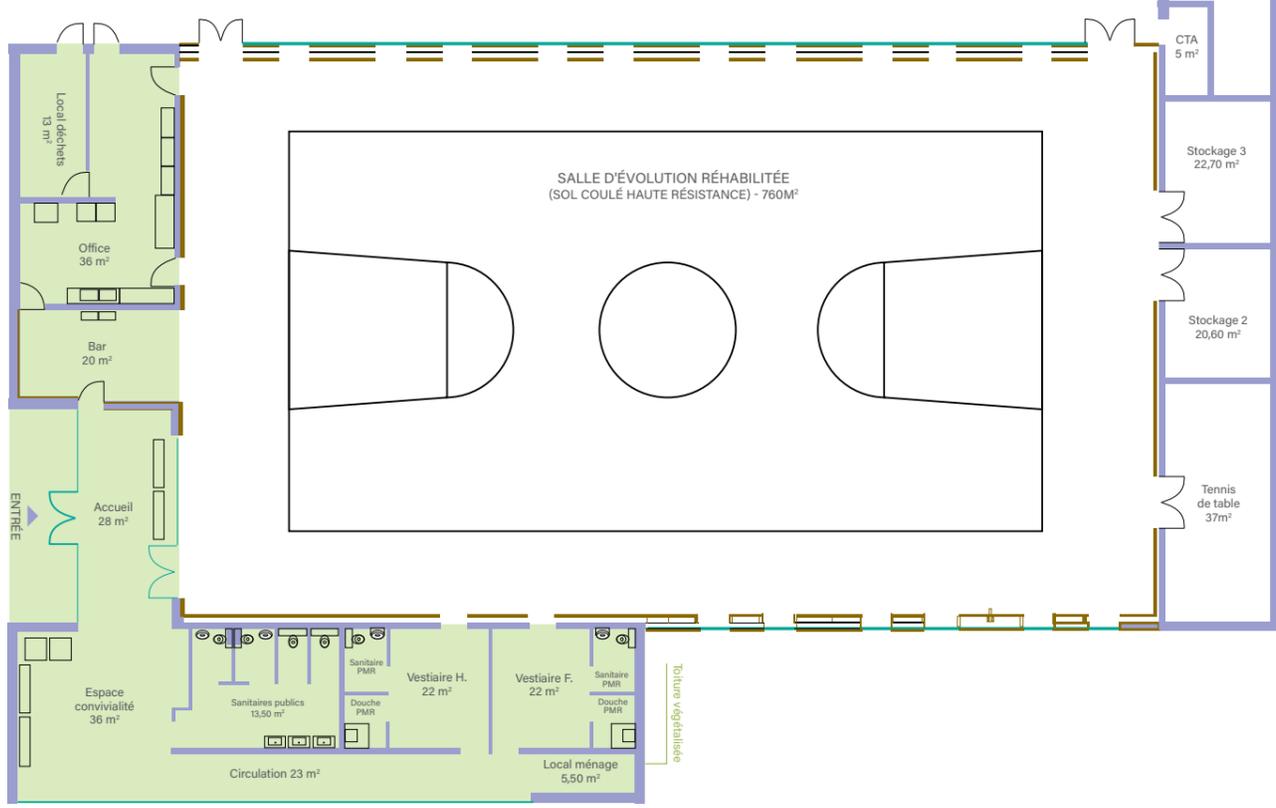
RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE ROGER DONNET

Coût des travaux : 3 757 197 €

Assurance & subventions : 1 562 839 €



Réalisé !



Au delà de la réhabilitation de l'espace réservé à la pratique du sport, c'est sur une surface d'environ 350 m² que seront reconstruits, un hall d'accueil accessible par un parvis extérieur, un bar, un office, des sanitaires et des vestiaires, des locaux de stockage, des locaux techniques (chaufferie, etc.) portant la surface globale de la salle à 1 124m².

La démolition de l'épicerie sociale, relocalisée rue Albert Molinier, a permis d'aménager les espaces extérieurs sur près de 2 000 m² (28 places de stationnement). Un renforcement de l'isolation acoustique et thermique a été ajouté. Une toiture végétalisée recouvre une partie de l'agrandissement, et un récupérateur d'eau de pluie alimente les W.C.



LES GRAND PROJETS

ISOLATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX



Réalisé !

Isolation Mairie : 578 319 €

La Mairie a fait l'objet d'une réhabilitation complète, visant à restaurer sa façade et créer une isolation. Ce projet, réalisé dans une démarche respectueuse de l'environnement, est bénéfique pour les finances publiques et valorise le patrimoine architectural de la commune. L'isolation de l'école des Glaisières est en cours de réalisation.

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE



Réalisé !

Plus de 1000 plantations pour 570 espèces

Coût du projet : 20 898 €

Imaginé par le Maire, ce jardin pédagogique conçu pour les enfants, sert également de pépinière municipale pour semer, bouturer et marcotter, plantes, arbres et arbustes destinés aux espaces verts de la ville. Une volonté de rendre la ville plus économe et autonome. En prolongement de ce projet, un grand nombre de

plantations a été effectué dans le jardin des Glaisières, autour du terrain de tennis, au Parc de la Mairie, ainsi qu'au Parc de la Coque. Ce sont plus de 1000 arbres, arbustes et plantes fruitières et d'ornement répartis désormais dans toute la ville à des fins pédagogiques, décoratives et alimentaires.

CRÉATION DU BRICOLAB

Réalisé !

> SAMEDI 25 JUI - 9H/12H

ATELIER INITIATION À L'IMPRESSION 3D 1/3

2, RUE LAMBERT TÉTART

ATELIER LIMITE À 10 PERSONNES HORS MEMBRES (à partir de 14 ans)

TARIF : 5€

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

> SAMEDI 7 JANVIER - 9H/12H

ATELIER PROGRAMMATION ROBOT THYMIO

2, RUE LAMBERT TÉTART

ATELIER LIMITE À 10 PERSONNES HORS MEMBRES (à partir de 14 ans)

TARIF : 5€

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

> SAMEDI 22 OCTOBRE - 9H/12H

ATELIER INITIATION AU TRAVAIL DU BOIS 1/3

2, RUE LAMBERT TÉTART

ATELIER LIMITE À 10 PERSONNES HORS MEMBRES (à partir de 14 ans)

TARIF : 10€

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Située au-dessus de la médiathèque, cette structure accueille désormais plusieurs espaces ouverts à la pratique d'outils très spécialisés comme la découpe et gravure laser sur bois et plexiglas, l'impression 3D, la robotique et la conception assistée par ordinateur. Toutefois les bricoleurs ne seront pas oubliés car l'espace d'usinage traditionnel propose une large gamme d'outils susceptibles de les accompagner dans leurs travaux les plus complexes.

LE MARCHÉ DE GROSLAY

Réalisé !



4 commerçants en activité ; Boucherie, Poissonnerie, Traiteur Italien, Primeur

Des travaux d'aménagement importants ont été entrepris à l'intérieur des locaux de l'actuel marché. Aux fuites du toit colmatées, ont succédé des travaux de mise aux normes de l'électricité, la création de WC ainsi que le remplacement de l'éclairage

intérieur en leds pour une ambiance plus conviviale. Le sol du marché a été rafraîchi puis enduit d'un revêtement antidérapant. Eclairage, toilettes et chaises ont été aménagés et les fresques murales restaurées.

LES GRAND TRAVAUX

UN NOUVEAU LOCAL POUR LE CENTRE DE LOISIRS DES GLAISIÈRES

Réalisé !



Coût des travaux : 338 415 €

Inauguré fin janvier, ce nouvel espace dédié à la jeunesse de Groslay, accueille tous les jours de la semaine sauf le mercredi, les enfants des classes élémentaires inscrits sur le temps périscolaire de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 19h, ainsi que les adolescents de l'Action Jeunesse, tous les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Ce bâtiment, d'une surface de 157 m², est divisé en

plusieurs espaces évolutifs pour s'adapter aux pratiques des différents publics ; baby-foot, jeux vidéo, matériel informatique et jeux de société. A l'extérieur, un espace vert sécurisé de 620 m² leur est également réservé pour les activités de plein air. Une salle numérique sera également créée avant la fin du mandat.

RESTAURATION DES BACS À FLEURS

Réalisé !



Les jardinières situées aux 52 et 92 rue du Général Leclerc ont bénéficié de travaux de rénovation. Leur bardage en bois, détérioré avec le temps, a été remplacé par un habillage en maçonnerie, plus durable. Réalisées par nos services techniques, les deux

jardinières ont coûté 1 000 €, contre 14 000 € sous le mandat précédent. Prochainement, ce sera au tour de la jardinière du 44 rue du Général Leclerc, en face de la Police Municipale, de faire peau neuve avant la fin du mandat.

RÉHABILITATION COMPLÈTE DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE DAUDET

Réalisé !



Coût des travaux : 94 000 €

RÉHABILITATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MARIE LAURENCIN

Réalisé !



Coût des travaux : 60 000 €

RUE DES MÉRIENS

Réalisé !



Coût des travaux : 361 765 €

Avec le concours de l'Agglomération, les travaux des réseaux d'assainissement ont porté sur une extension du réseau d'eaux pluviales, de 170 m, dans la partie haute de la rue du Lac Marchais ainsi qu'une extension

des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de 270 m dans la rue des Mériens. Conformément à l'article L.228-2 du Code de l'environnement en date de 2019, une piste cyclable y a également été créée.

RUE DES CARRIÈRES PARTIE EST

Réalisé !



Coût des travaux : 731 676 €

L'enfouissement des réseaux et la réfection de l'éclairage public ont été réalisés sur la partie Est. La partie Ouest sera quant à elle terminée en fin de mandat.

RUE DU CHAMP DE L'ASILE

Réalisé !



Coût des travaux : 735 203 €

Aménagement de voirie de la rue du champ de l'asile et enfouissement de la totalité des réseaux.

RUE DU LAC MARCHAIS

En cours



Coût des travaux : 232 000 €

La réfection des trottoirs, rue du Lac Marchais, a débuté début juin et se terminera fin juillet.

CRÉATION DE BACS À SEL

Réalisé !



Un mélange sable/sel de déneigement est mis à disposition des Groslysiens dans 7 bacs stratégiquement répartis sur la ville. En ne prélevant que ce qui leur est nécessaire les Groslysiens s'assureront mutuellement une sécurité quotidienne sur les trottoirs.

CAMPAGNE D'ENROBAGE DE LA VOIRIE

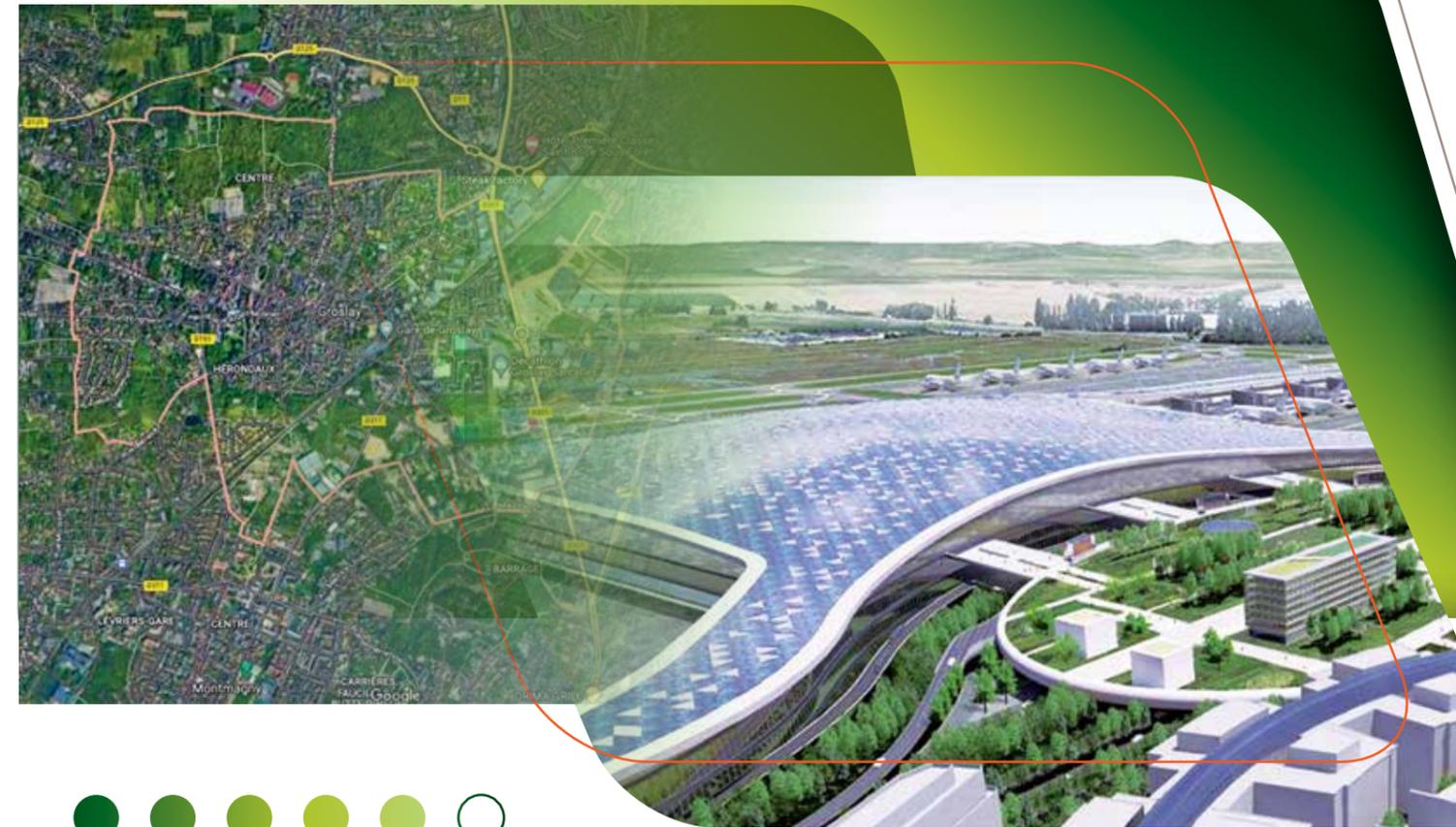
Réalisé !



Coût des travaux : 95 000 €

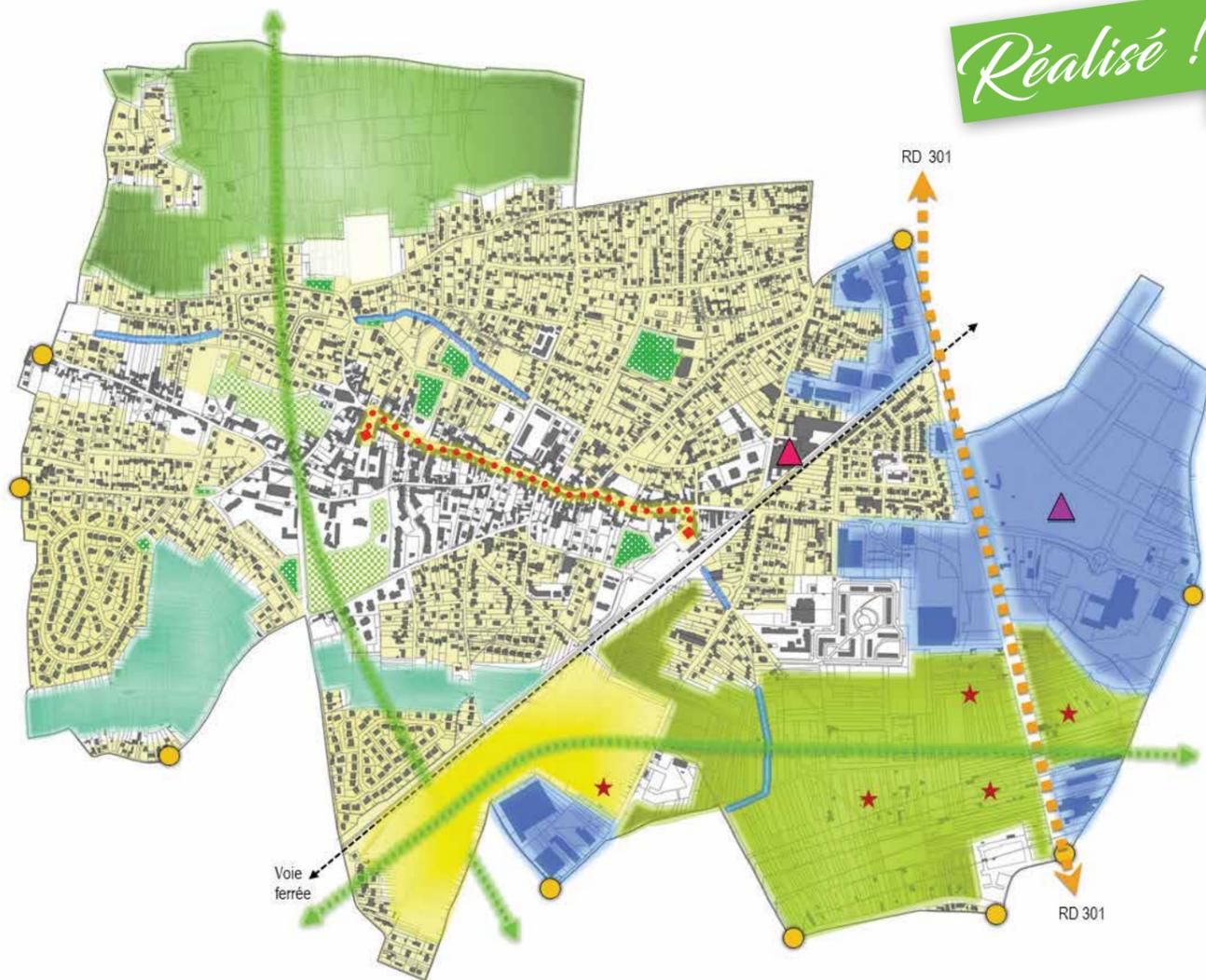
Bitume à froid : 6 000 €/an

Une campagne de rebouchage des nids-de-poule a été réalisée sur une grande partie de la voirie. Elle concerne, le Chemin du Grand Sentier, Chemin des Buttes, Chemin de la Haie des Champs, les rues Comartin, Albert Molinier, Anatole France, du Lavoir, des Carrières, de l'Isle, Thiers, des Ouches, du Bel Air, du château, des Thious, allée de la Pommeraie, et le Parking de la gare.



URBANISME

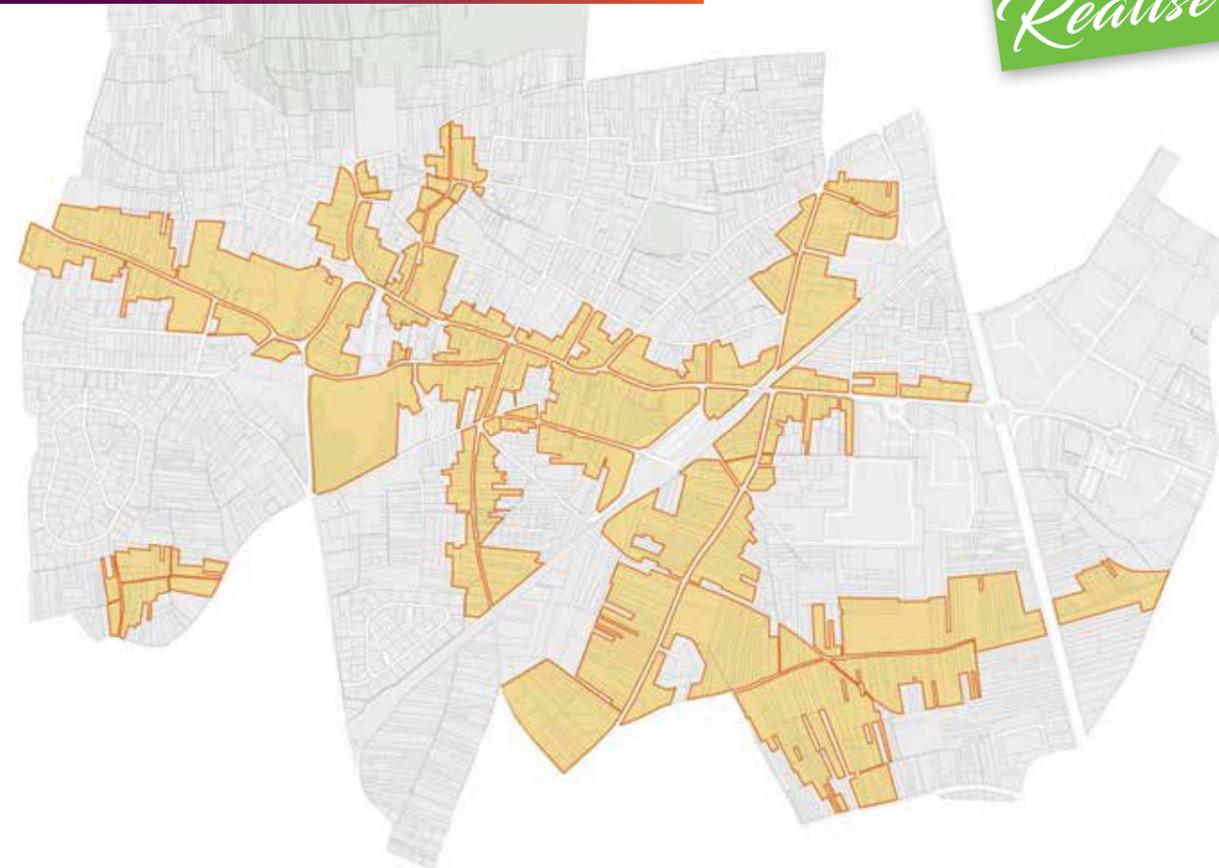
Réalisé !



> **LES POINTS CLÉS DU NOUVEAU PLU :**
METTRE UN COUP D'ARRÊT AUX CONSTRUCTIONS
RÉHABILITER LES ENTRÉES DE VILLE
PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS DE GROSLAY
RELANCER LE MARAÎCHAGE À GROSLAY

LE PERMIS DE LOUER

Réalisé !



RETROUVER UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE

AXE 1. POUR UNE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE GROSLAYSIEN.

- Préserver les espaces naturels sur les lieux dits des Hérondeaux et des Paradis
- Favoriser la reconquête des coteaux au Nord
- Favoriser la reconquête du secteur autour du Champ à Loup
- ★ Site occupé illégalement
- Continuité verte et de respiration à conforter
- Assurer la restauration du ru des Haras
- Affirmer les espaces verts publics au sein du tissu urbain
- Préserver la prégnance du végétal au sein de l'habitat individuel
- Préserver les éléments paysagers identitaires de la commune

AXE 2. POUR UNE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS QUI ACCOMPAGNENT LES BESOINS DE LA POPULATION.

- ▲ Réalisation d'une maison médicale
- ▲ Création d'un pôle médical

AXE 3. POUR UN DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DOUCES.

- Valoriser les abords de la RD 301
- Valoriser les principales entrées de ville

AXE 4. POUR LA PRÉSERVATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE GROSLAYSIENNE.

- Préserver le tissu économique sur les polarités commerciales
- Favoriser le développement de l'activité économique
- Développer les activités agricoles

Le PLU détermine toutes les règles permettant de délivrer un permis d'aménager, de construire, ou de lotir. Chaque PLU détermine des zones constructibles ou non et des règles / droits à construire. Il définit donc simplement la destination générale des sols : **U** pour les zones urbanisées, **AU** pour les zones à urbaniser, **N** pour les zones naturelles et **A** pour les zones agricoles.

Conformément à la volonté municipale de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, et en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, le Conseil municipal de Groslay a délibéré le 27 mai 2021 en faveur de la mise en place d'un régime d'autorisation préalable à toutes nouvelles mises en location d'habitation, à l'exception des logements sociaux et assimilés.

Depuis le 4 décembre 2021, tout propriétaire souhaitant mettre en location un logement situé dans le périmètre d'application devra obtenir un permis de louer de la part de la Mairie avant la signature du bail (les baux signés avant le 4 décembre 2021 ne sont pas concernés par ce dispositif mais les nouveaux contrats de location le seront, même si le logement était déjà loué).

DÉLIBÉRATION CONTRE L'AVENUE DU PARISIS



Réalisé !

Le 16/11/2021, la municipalité de Groslay a été la première ville du Val-d'Oise à voter une motion contre l'avenue du Parisis (ex-BIP) destinée à relier l'A15 à l'A1 en direction de l'aéroport de Roissy. Mobilisé depuis son élection, le Maire a su rassembler élus, associations

et citoyens pour défendre l'intérêt de la ville. Grâce au travail des Maires de Sarcelles, Groslay, Deuil la Barre et Montmorency, ce projet obsolète et dangereux est désormais enterré, marquant une étape historique pour les générations futures de Groslay.

DÉLIBÉRATION CONTRE LE TERMINAL 4 DE ROISSY



Réalisé !

Le 11 février 2021, le gouvernement annonçait l'abandon du projet de Terminal 4 à Roissy, un projet d'extension pharaonique qui prévoyait d'accueillir plus de passagers que l'aéroport d'Orly.

Cette victoire contre ce grand projet inutile, imposé et polluant est l'œuvre de citoyens mobilisés (42 000 signatures !) et de nombreux élus (plus d'une centaine) dont la délibération du Maire de Groslay.

LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES CASSES AUTOMOBILES



Partiellement réalisé !

Laisse à l'abandon par le Département et l'ancienne équipe municipale depuis plus de 30 ans, ce long ruban de bonnes terres arables, anciennement boisé, est utilisé comme dépotoir par un grand nombre d'activités

illicites (casses automobiles, ferrailleurs, entreprises du bâtiment, squatteurs, etc.) qui y génèrent chaque année une pollution préoccupante pour l'environnement et malheureusement irréversible.

PLAINTÉ CONTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Réalisé !

Une plainte a été déposée par la Ville contre la Région Ile-de-France qui abandonne aux squatteurs et aux dépôts sauvages, les terrains dont elle est propriétaire sur le secteur du Champ à Loup, et plus généralement au Sud de la Commune entre les RD 301 et 311. Une astreinte de 1 500 € par jour de retard a également été exigée.

SÉCURITÉ / CIRCULATION

SÉCURITÉ / CIRCULATION



SÉCURITÉ / CIRCULATION

CRÉATION D'UNE EQUIPE RENFORCÉE



Réalisé !

Présente 7j/7 et 18h/24, elle est composée de 12 agents de police et 4 ASVP encadrés par un responsable de service. Depuis sa mise en place et conformément au programme électoral, le nouveau responsable de police et le Maire, ont renforcé les priorités et multiplié les moyens d'intervention et de communication :

- Création d'une patrouille de nuit,
- Achat de 4 VTT dont 2 électriques,
- Achat de 2 motos,

- Utilisation de 4 radars pédagogiques,
- Mise en place de contrôles de vitesse et de contrôles routiers ciblés,
- Mise en place d'une vidéoverbalisation,
- Enlèvement systématique des véhicules épaves,
- Lutte contre les rodéos à moto,
- Création d'un groupe public Facebook "Police Municipale de Groslay",
- Création de 12 groupes "Whats'app" par quartier sur le modèle des voisins vigilants.

CRÉATION D'UNE PATROUILLE DE NUIT



UNE RÉACTIVITÉ 18H/24 ET 7J/7

Réalisé !

CRÉATION D'UN GROUPE D'INTERVENTION RAPIDE



Réalisé !

Deux motos tout terrain équipent désormais notre Police municipale. Cette mesure permet un accès plus rapidement à une partie plus importante de la ville et aux terrains inaccessibles en voiture. Cette rapidité d'intervention, indispensable à la lutte contre les cambriolages, s'applique également pour circonscrire les rodéos sauvages.

CRÉATION D'UN CONTRAT ALARME

Réalisé !

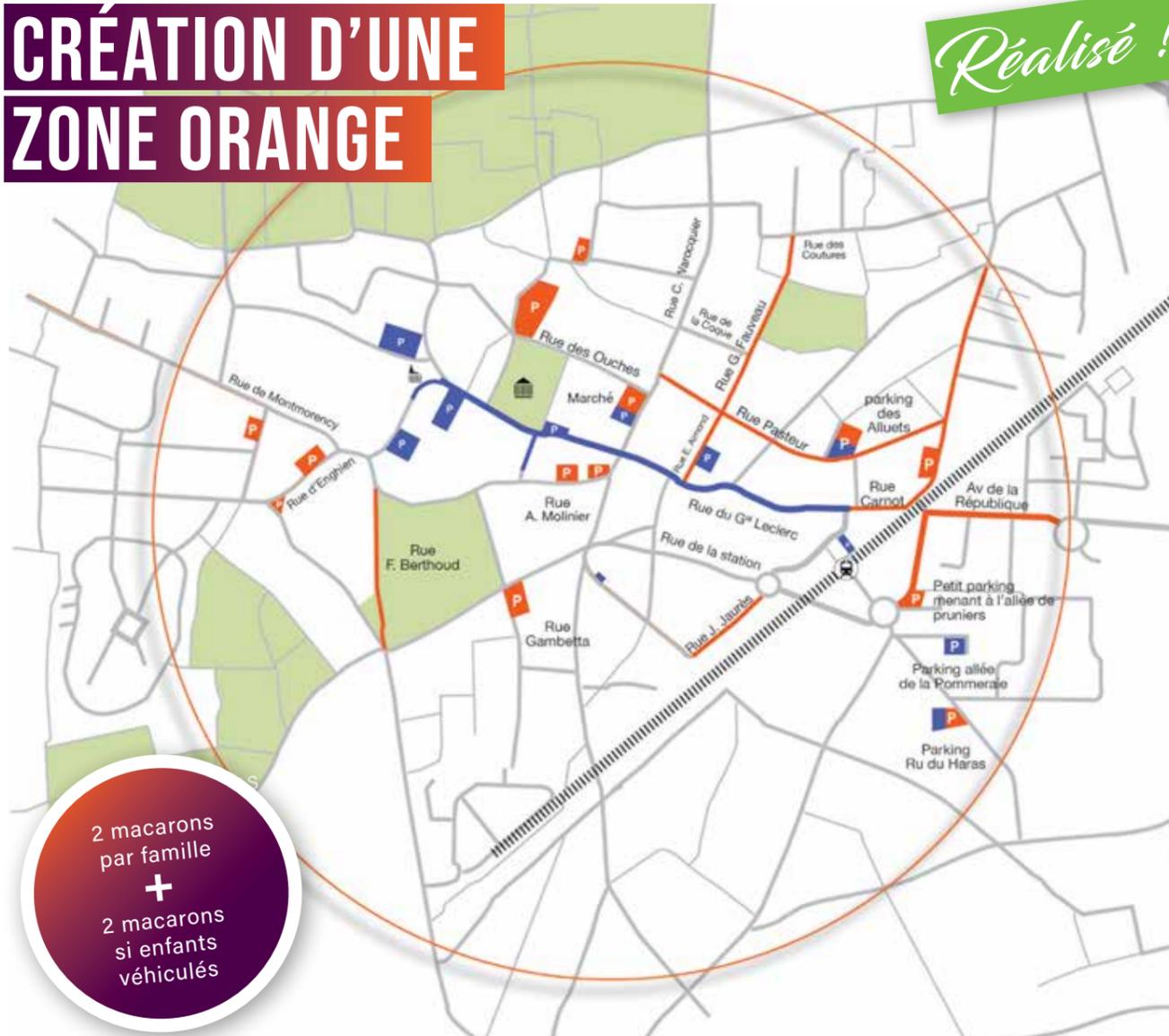


La mairie de Groslay propose aux Groslaysiens de relier leurs alarmes, (sous réserve de compatibilité), directement au poste de Police Municipale afin de profiter d'un temps moyen d'intervention évalué entre 5 et 2 minutes. Le coût ne peut être gratuit en raison de notre législa-

tion mais il est inférieur aux prestations habituelles : 30 €/mois pour un particulier 50 €/mois pour une entreprise. Pré-inscription sans engagement au poste de police municipale ; 1, rue Lambert Tétart ou en téléphonant au : 01 34 28 68 41.

CRÉATION D'UNE ZONE ORANGE

Réalisé !



2 macarons par famille + 2 macarons si enfants véhiculés

A la demande d'associations et de comités de riverains, le déploiement des zones de stationnement orange a été réalisé sur une partie plus conséquente de la Ville. Cette nouvelle réglementation donne désormais priorité de stationnement aux Groslaysiens munis de macarons. Les Groslaysiens peuvent y stationner **deux de leurs véhicules + deux véhicules de leurs enfants majeurs** en apposant le macaron orange en évidence sur la plage avant du véhicule dans les mêmes conditions que les zones non réglementées. Pour les non-Groslaysiens, l'accès aux zones orange est autorisé pour une durée maximale d'1h30 avec le disque Européen. L'ensemble des zones de stationnement est réglementé de 9h à 12h et de 14h à 19h, du lundi au vendredi, sauf samedi, dimanche et jours fériés. Afin de bénéficier de cette priorité d'accès

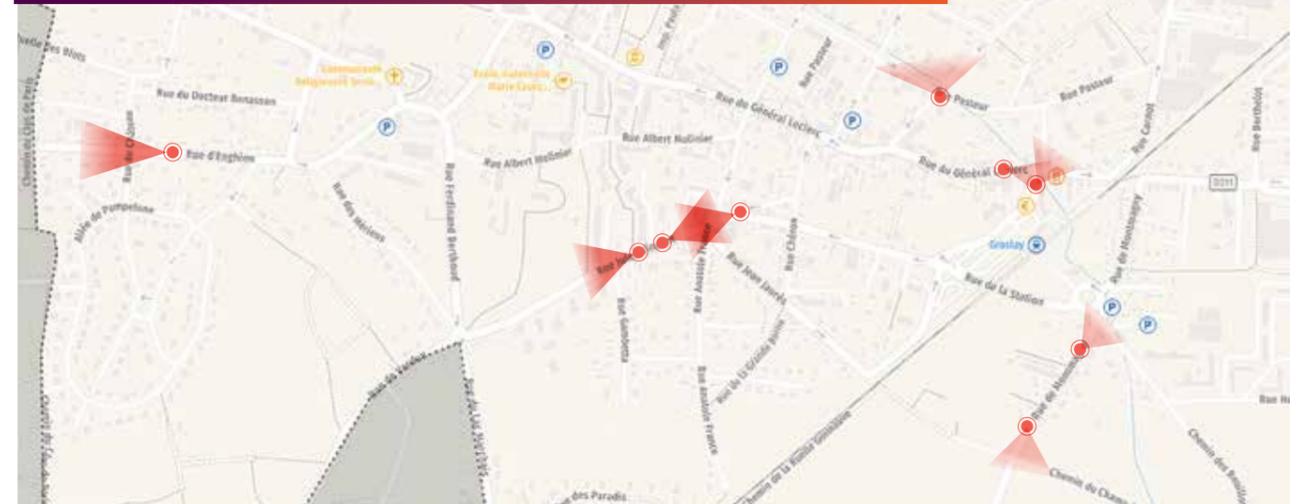
dans toutes les zones orange de la ville, les Groslaysiens sont invités à se rendre à l'accueil de la Police Municipale ou de la Mairie pour y effectuer les démarches nécessaires munis des documents originaux suivants :

- Carte d'identité ou permis de conduire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, tel que facture d'électricité, gaz, eau, téléphone.
- Dernière taxe foncière ou dernière taxe d'habitation et bail si locataire.
- Carte grise du véhicule, à la même adresse que le justificatif de domicile, assurance et contrôle technique en cours de validité. Pour les véhicules de société, fournir une attestation de l'employeur.

PRIORITÉ AUX GROSLAYSIENS !

MISE EN PLACE D'UNE VIDEOVERBALISATION

Réalisé !



Pour améliorer la sécurité des Groslaysiens, la ville a installé un système de vidéo verbalisation sur 10 intersections sélectionnées pour leur dangerosité. Ce dispositif, orchestré par le Maire, conjointement avec la Police Municipale, sécurisera davantage ces zones sensibles, notamment :

- Le non respects des STOP,

- Les stationnements gênants et en double file,
- Le non-respect de la priorité sur les passages piétons,
- L'usage du téléphone tenu en main,
- Le non port du casque cyclo et moto,
- La circulation en sens interdit.

Avec 32 caméras de surveillance déjà déployées, ce projet s'ajoute aux mesures de sécurité existantes.

Plus de cent potelets sont installés dans toute la ville pour permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité. Ce dispositif est systématiquement appliqué afin de restreindre le stationnement sauvage. Trois stops ralentissent désormais la vitesse aux abords de l'école des Glaisières et de la RD 311. Un feu est également en cours d'installation rue d'Enghien.



Réalisé !



MISE EN PLACE DU PPMS DANS LES ECOLES



COÛT :
30 000 €

Réalisé !

Pour renforcer la sécurité des écoles, la commune de Groslay a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ce dispositif, qui permet de déclencher rapidement une alarme, a été installé cet été afin de protéger les élèves face à divers risques majeurs.

SECURITÉ RENFORCÉE POUR LES TRAJETS SCOLAIRES



Réalisé !

Pour répondre aux préoccupations des familles concernant la sécurité des trajets scolaires, la gestion des circuits spéciaux scolaires (CSS) sera transférée à Île-de-France Mobilités (IDFM). Par cette décision, la commune s'assure que le trajet vers le collège Copernic, répondra aux exigences de sécurité et de sérénité.

SECURITÉ DES COLLEGIENS



Réalisé !

Emprunté chaque jour par de jeunes Groslaysiens qui se rendent à pied au collège du Nézant, ce chemin jonché d'immondices a été nettoyé par les services de la ville, puis sécurisé par la pose de barrières en bois et d'un marquage rétro-réfléchissant.

SECURISATION DES PASSAGES PIETONS



Réalisé !

Quatre figurines, réfléchissantes, d'un mètre de haut représentant des enfants ont été installées aux niveau des passages piétons, aux abords des groupes scolaires, afin d'attirer l'attention des automobilistes et garantir une sécurité accrue lors de la traversée des chaussées.

VEILLE AU RESPECT DES ZONES BLEUES

Réalisé !



Indispensable au bon fonctionnement des cœurs de ville, le stationnement en zone bleue permet à tous un accès rapide, facile et immédiat aux services de la commune ; accès aux écoles, aux démarches municipales, au poste de police, à la médiathèque, au marché et surtout aux commerces. Aussi, une attention toute particulière est portée au respect de ces zones si fonctionnelles.

FACILITATION DU STATIONNEMENT

Réalisé !



Suite à des plaintes d'utilisateurs devant la recrudescence de fourgonnettes disproportionnées empiétant sur les emplacements de stationnement, la ville a décidé d'en réglementer l'accès par la pose de portiques aux entrées.

CRÉATION DE PARKINGS À VÉLOS

Réalisé !



Afin d'accompagner les Groslysais dans leur démarche de circulation douce, la Ville a mis en place des parkings à vélos sur celui des Ouches, de la Police municipale, à l'école des Glaisières, à l'école A. Daudet, sur le parvis de la Mairie et prochainement à la Médiathèque.

MAINTIEN DU STATIONNEMENT PLACE DE LA LIBÉRATION

Réalisé !



Contrairement au souhait de l'ancien maire de piétonner la place de la Libération, cette place tant empruntée demeurera un lieu de stationnement afin de favoriser le commerce local.

CRÉATION D'UNE BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT

Réalisé !



Elle a un rôle de sensibilisation et d'information de la réglementation auprès des utilisateurs du domaine et des équipements publics. Elle privilégie la prévention à la verbalisation, et les patrouilles pédestres aux patrouilles véhiculées pour favoriser la proximité et le

dialogue. Elle travaille en lien avec les services municipaux (Hygiène-ERP, Police municipale, Commerces, Urbanisme, Voirie...). En période estivale de mai à septembre et en saison hivernale d'octobre à avril.

CRÉATION D'UN ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE

Réalisé !



En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les déchets (mégots, papiers, bouteilles, etc.), les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate sur les trottoirs ou banquettes

jusqu'au caniveau et sur la longueur du trottoir qui délimite la taille de votre logement en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

> www.mairie-groslay.fr/droits_devoirs_des_groslaysiens

RÉALISATION D'UN PARC À CHIENS

Réalisé !



Une surface de plus de 1000 m² réservée aux chiens

Un caniparc est mis à la disposition de vos animaux de compagnie, au Parc de la Coque, 18, rue Gabriel Fauveau, à côté de la bulle de tennis. Pour compléter ce parc, la cour située au fond du terrain est également disponible.

ACQUISITION DE 3 NOUVEAUX VÉHICULES

Réalisé !



Afin d'améliorer la performance du services publique, la ville a fait l'acquisition de trois nouveaux utilitaires pour ce début d'année 2025.

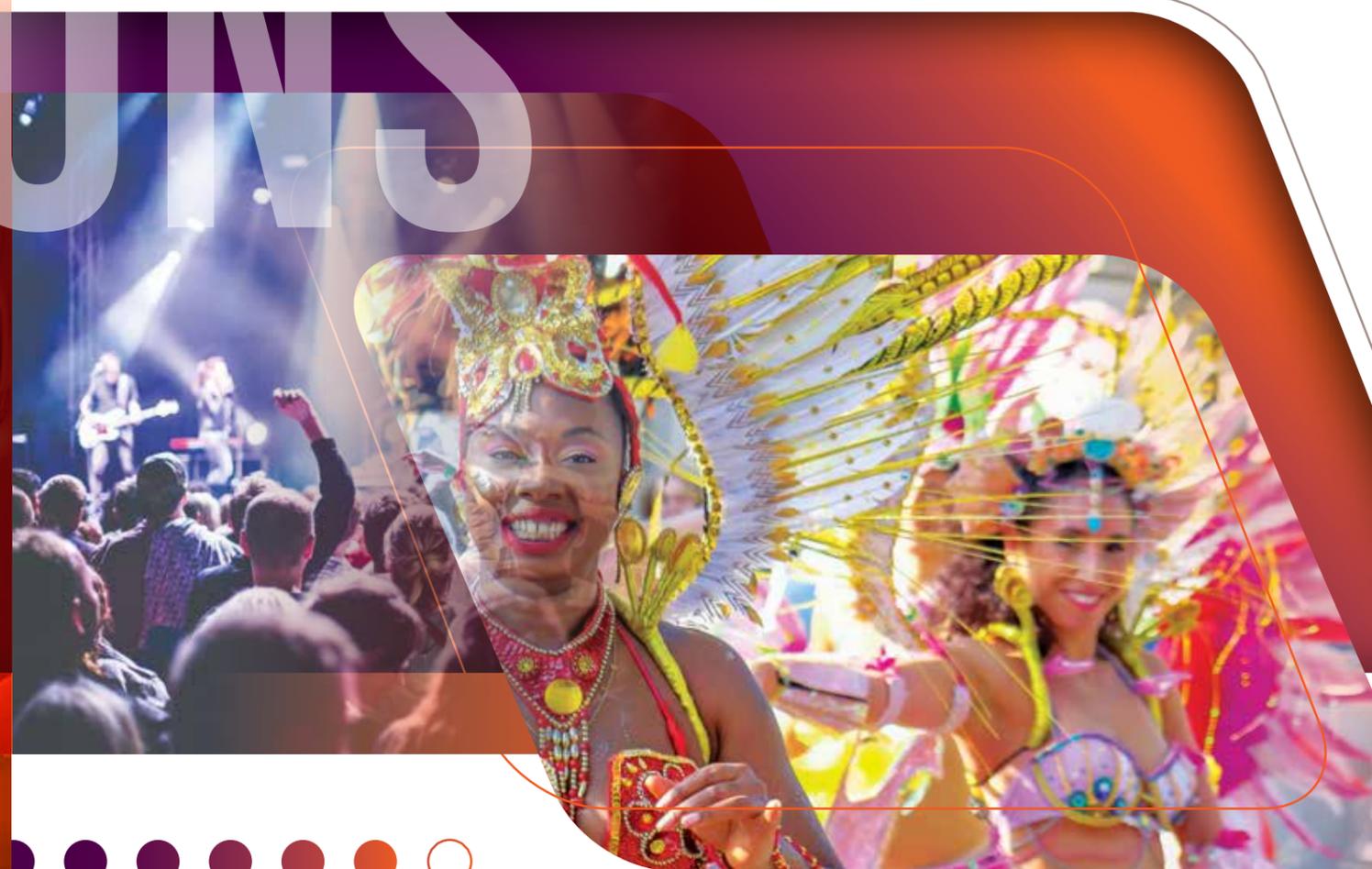
Le premier, à usage exclusif du Centre Communal d'Action Sociale, se substituera à l'ancien modèle pour véhiculer dans les magasins d'alimentation, nos seniors

tous les mardis matin. Le second, réservé au personnel d'astreinte des services techniques, sera dédié aux situations d'urgence afin accroître notre rapidité d'intervention sur les secteurs en tension. Le dernier sera employé pour tous les usages courants.



ANIMATIONS

ANIMATIONS



ANIMATION / CULTURE

> PRÈS D'UNE CENTAINE D'ANIMATIONS ORGANISÉES
OU SOUTENUES PAR LA VILLE

LIBÉRATION DE GROSLAY



FÊTE DE LA MUSIQUE



FÊTE DE LA NATURE



FÊTE DE LA SCIENCE



La plus importante du Val-d'Oise

FÊTE DES RÉCOLTES



NOUVELLE ANIMATION

NOËL DE GROSLAY



COMMEMORATIONS



FORUM DES ASSOS



REPAS DES SENIORS



FEUX D'ARTIFICES
14 JUILLET & NOËL



Coût :
16 000 €
par an

JEUX DE PÂQUES



LE JOUR DE LA NUIT



4
CONFÉRENCES
& DÉDICACES

THÉÂTRE NOCTURNE



THÉÂTRE
& LECTURES-
DÉDICACES

ATELIER ROBOTIQUE



NOUVELLE
ANIMATION

ATELIER CHOCOLAT



EXPOSITIONS



13
EXPOSITIONS
RÉALISÉS

ANIMATIONS JEUX VIDÉO



RÉFÉRENCÉE
JEUX VIDÉO
POUR TOUTE
LA CAPV

6 ANIMATIONS
JEUX VIDÉO

SOIRÉES APÉRO JEUX



16 APÉROS
JEUX RÉALISÉS

CONTES EN PYJAMA



8 CONTES EN PYJAMA RÉALISÉS

CONCOURS DE POÉSIE



NOUVELLE ANIMATION

DIA DE LOS MUERTOS



3 ANIMATIONS POUR HALLOWEEN

MAISON DE HANSEL & GRETEL EN GÂTEAU



RÉALISATION DE 4 ATELIERS

JOURNÉE SPORT & E-SPORT



NOUVELLE ANIMATION INTER-COMMUNALE

OPÉRATION RÉVISION

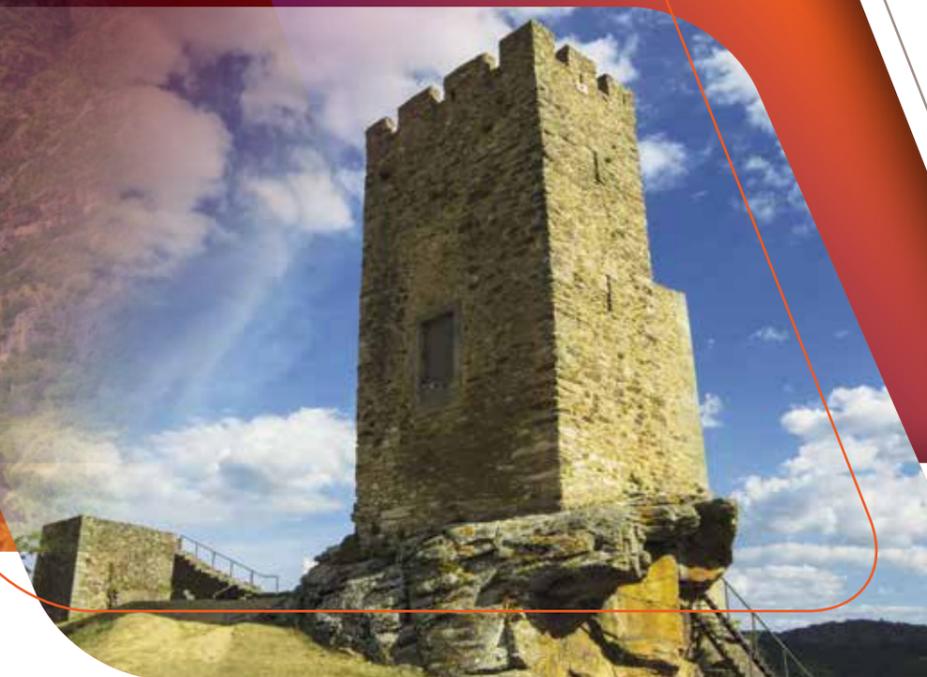
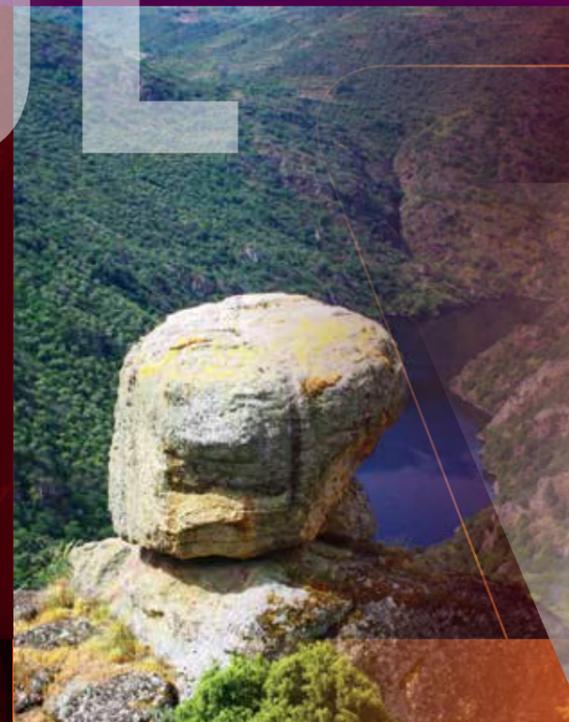


3 OPÉRATIONS RÉVISION



LE JUMELAGE

JUMELAGE



LES JUMELAGES

GROSLAY • SCHEMMERHOFEN • MOGADOURO

JUMELAGE SCHEMMERHOFEN/MOGADOURO

PÉRÉNITÉ DES ÉCHANGES

Réalisé !



Précédemment jumelée avec la ville de Schemmerhofen en Allemagne depuis 1987, puis en juin 2019 avec celle de Mogadouro, la Ville de Groslay assurera, par l'intermédiaire du Comité de Jume-

lage, la pérennité des liens et des échanges entre nos 3 pays, au travers de rendez-vous annuels à l'automne et au printemps.

VOYAGE À MOGADOURO

Réalisé !



En janvier 2022, les nouvelles équipes municipales de Groslay et Mogadouro se sont rencontrées au Portugal pour définir une nouvelle politique d'échanges.

Une importante réunion de travail a donné lieu à des projets communs qui permettront la mise en place d'échanges entre les écoles, de voyages au Portugal et d'un grand nombre d'actions culturelles.

REPRISE DU JUMELAGE AVEC L'ALLEMAGNE

Réalisé !



La visite du Maire de Groslay en Allemagne, est venue renforcer les liens du jumelage entre Groslay et Schemmerhofen. La délégation a été reçue par le Maire de Schemmerhofen, M. Klaus Wilhelm Tappeser.

Ce jumelage, depuis trop longtemps endormi, reprend forme. Une délégation de Schemmerhofen était déjà venue à Groslay l'année dernière et un Comité de jumelage se met également en place en Allemagne.

ANIMATIONS DU COMITÉ DE JUMELAGE

Réalisé !



Depuis cinq ans, le comité de jumelage a réalisé plusieurs animations de promotion à l'intention de tous les Groslaysiens. Deux concerts de Fado à l'église St Martin, la projection d'un film Portugais en plein air, des animations musicales, des expositions, des bars

éphémères avec débats, concerts, jeux, spectacles, des voyages à Mogadouro pour les enfants Groslaysiens et la participation d'étudiants en physique de l'université de Lisbonne à la fête de la science.

ENFANCE / JEUNESSE

JEUNESSE



ENFANCE / JEUNESSE

OPTIMISATION DU PÔLE

Réalisé !



- Créations de postes
- Valorisation financière
 - Titularisations
- Aménagement des horaires
- Equipement ergonomique
- Présence de 7h15 les lundis à 19h les vendredis
- 10 ATSEM en 2021,
- 14 ATSEM en 2023 (une par classe),
- 13 animateurs en 2021,
- 15 animateurs en 2023
- Évolution du portail famille.
- Création d'une page Facebook privée (Vit'Anim) en 2021, qui compte 627 membres.
- Site internet régulièrement actualisé
- Une chaine Youtube

ATELIERS DE CO-ÉDUCATION

Réalisé !



- Initiation yoga
- Jeux éducatifs
 - Musique
 - Pixel art
- Graphisme
 - Origami
- Boulier japonais
- Initiation aux échecs
- Lecture
- Quizz éducatifs/scientifiques
- Jeux traditionnels
- Sports collectifs
- Atelier concentration
- Atelier relaxation

DES ANIMATIONS INNOVANTES

Réalisé !



- Six séjours
- 10 veillées "bivouac" de l'Action Jeunesse
- 34 Ateliers : musique, calligraphie, sciences, artisanat, pêche, relaxation, graff', découverte culturelle, anglais, robotique.
- 70 sorties (Escape game, Parcs d'attraction...)
- Un atelier ludothèque créé en 2022
- Une salle numérique en septembre 2025
- Participation aux animations de la ville (Fête des récoltes, de la Nature, de la Science, de Noël, de l'artisanat français....)

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Réalisé !



De part la volonté du Maire d'impliquer les jeunes groslysiens dans la vie de la commune, des élections pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) se sont déroulées dans les écoles Alphonse Daudet et les Glaisières. En décembre une première réunion des

jeunes élus a entériné le début de leur participation active à la gestion locale. Cette réunion a permis de leur présenter le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et les missions qu'ils auront à remplir au cours de leur mandat.

SENIORS SENIORS



SENIORS

> 22 SORTIES, 5 VOYAGES ET 5 MINI-SÉJOURS, 7 ATELIERS, 14 REPAS

VOYAGE EN SARDAIGNE



5 VOYAGES
À L'ÉTRANGER

EXCURSION SUR LA ROUTE DU CIDRE



14
EXCURSIONS

EXCURSION À COULOMMIERS



SÉJOUR EN ALSACE



5 MINI-
SÉJOURS

REPAS DES SENIORS



14 REPAS
THÉMATIQUES

COLIS DE NOËL



275 COLIS
DE NOËL
DISTRIBUÉS

ANIMATIONS SENIORS

MINIBUS AU SERVICE DES SENIORS



SORTIE ARTS FORAINS & ATELIER DES LUMIÈRES



22 SORTIES THÉMATIQUES

DÉPISTAGE AUDITIF GRATUIT



NOUVELLE INITIATIVE

SCRABBLE GOURMAND À LA MÉDIATHÈQUE



NOUVELLE ANIMATION

INITIATION À L'INFORMATIQUE



7 ATELIERS THÉMATIQUES

CRÉATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE



POUR TOUS LES GROSLAYSIENS

DEVELOPPEMENT DURABLE

DEVELOPPEMENT DURABLE



DEVELOPPEMENT DURABLE

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE



Réalisé !

- Enrichir le patrimoine vert selon des nouvelles pratiques écologiques et implanter des espèces jusqu'alors non cultivées à Groslay.
- Créer un réservoir de "savoirs" pour les jeunes générations et un lieu d'échange, de graines et de plants, pour les jardiniers et les curieux.

- Participer à la préservation et au développement de la biodiversité.
- Associer le jardin aux programmes des écoles et aux grandes manifestations de la ville.
- Bouturer et reproduire des plantes qui embelliront nos parcs et jardins.

UNE FORÊT FRUITIÈRE



Réalisé !

Sélectionnés pour leur résistance aux écarts de température et leur faible consommation d'eau, la variété des essences s'étend des plus classiques ; Noyers, Kakis, Sorbier, Figuiers, Cerisiers, Olivier, Abricotiers, Pommiers, Amandiers, Noisetiers, Châtaigniers, Mûriers blancs, Argousier, aux plus exotiques ; Asiminiers, Alisier,

Goyaviers du Brésil, Poivrier, Mandariniers, Citronnier, Grenadiers, Leycesteria, entre autres. Les arbustes "petits fruits" n'ont pas été oubliés ; plusieurs rangs de Cassissiers, Groseillers, Caseilliers, Framboisiers, baies de Goji, muriers, kiwi, vignes ont été plantés en avant poste de la forêt fruitière.

INSTALLATION DE RÛCHES ET D'UN POULAILLER

Réalisé !



Les abeilles domestiques jouent un grand rôle dans la reproduction des plantes entomophiles (pollinisées par les insectes, les abeilles, les papillons). Elles représentent un facteur de pollinisation de près de 80% dans l'agriculture pour un service rendu qui

représente une valeur économique annuelle d'environ 20 milliards d'euros rien qu'en Europe. Les ruches de ce jardin assureront la pollinisation des végétaux, et feront découvrir aux écoliers le cycle de la vie de ces abeilles.

Réalisé !



CRÉATION D'UNE MARE POUR BATRACIENS

La création de cette zone humide a été réalisée en adéquation avec la qualité du sol et sa situation géographique en proximité du Ru des Haras. Cette situation idéale permet l'utilisation de la couche

naturelle de marne, mélange d'argile et de calcaire, pour imperméabiliser le fond du bassin. Alimentée par remontée capillaire du Ru, un premier bac sera réservé aux batraciens et à leur reproduction.

DEVELOPPEMENT DURABLE

PLANTES MÉDICINALES & AROMATIQUES

Réalisé !



Avec les plantes aromatiques et condimentaires, les enfants de l'école pourront développer tous leurs sens. Ils découvriront la richesse de la nature dans la

physionomie des feuilles : feuilles ténues du thym, feuilles tubulaires de la ciboulette, feuilles lancéolées de l'estragon ainsi que leurs propriétés médicinales.

RÉALISATION DE BOUTURAGES POUR LES ESPACES VERTS

Réalisé !



Le fleurissement de la ville est désormais réalisé avec des plantes vivaces et économes en eau. La pratique du bouturage a été généralisée dans tous les espaces

verts. Elle consiste à prélever sur une plante un rameau de 10 à 15 centimètres pour ensuite le repiquer et qu'il développe alors des racines. Economique et écologique.

NICHOIRS & HÔTELS À INSECTES

Réalisé !



Pour favoriser le maintien de la biodiversité dans nos parcs et jardins, plus de 60 nichoirs à oiseaux ont été fabriqués par le service développement durable, avec des matériaux de récupération.

Ils ont été accrochés depuis 2021, durant le mois de février, afin d'anticiper la période de nidification. Un atelier nichoir vous a été proposé en mai 2021 durant la fête de la nature.

FLEURISSEMENT DE LA VILLE

Réalisé !



Au-delà de l'aspect esthétique, ce fleurissement s'inscrit dans une démarche de valorisation des espaces verts et de respect de la biodiversité. Le choix des plantations

adaptées, durables et économes en eau, témoigne de la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

RÉCUPÉRATION DE GAZON, FEUILLES & MÉTAUX

Réalisé !



La Mairie récupère vos tontes de gazon, vos feuilles (sans branchages) ainsi que vos vieux métaux sur rendez-vous au Tél. : 01 34 28 68 61 ou par courriel : techniques@mairie-groslay.fr.

La recette de la revente de vos métaux usagés sera intégrée aux finances de la ville

ACHAT D'UNE BROYEUSE À COMPOST

Réalisé !



L'achat d'une broyeuse a permis de réaliser du bois raméal fragmenté appelé "Mulch" qui sert d'engrais et de paillage qui permet le maintien de l'humidité principalement pour les jardinières et les parcs communaux.

UN CIMETIÈRE PLUS VERTUEUX

Réalisé !



C'est un enjeu important pour tous ; éliminer les pesticides permet de préserver les nappes phréatiques, la biodiversité et la santé des habitants. Dorénavant, le cimetière est considéré du point de vue législatif comme un espace vert, un lieu de promenade, c'est

indispensable pour réussir la transition écologique. Nous faisons en sorte que les allées principales, les espaces cinéraires ou les entre-tombes soient recouverts de gazon ou de plantes couvrantes.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

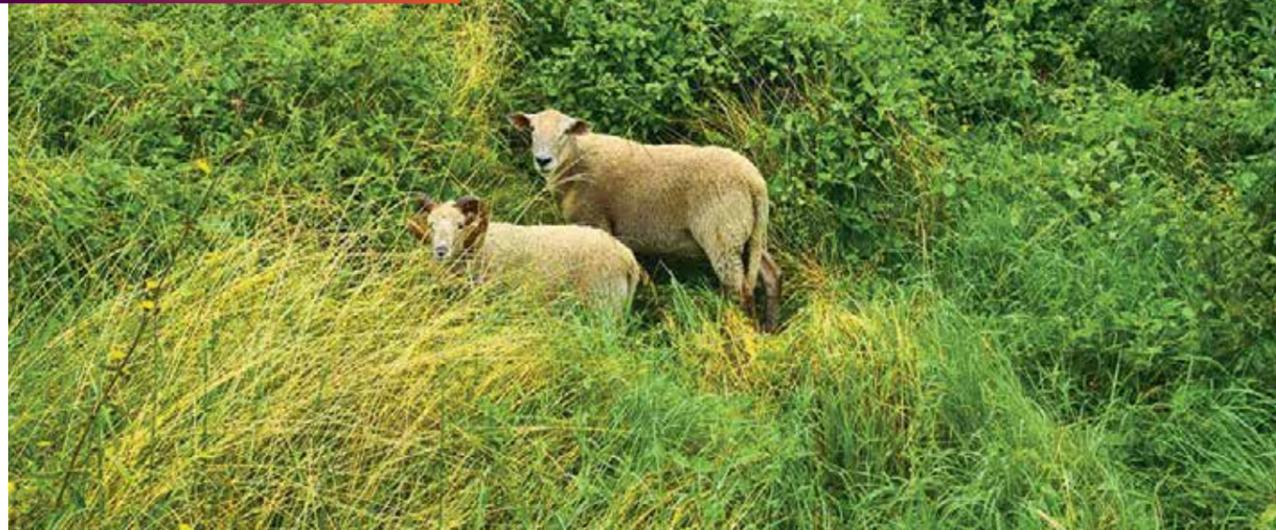
Réalisé !



Une gestion plus naturelle du cimetière, permet au delà des pratiques non polluantes, d'être plus économe en eau avec la mise en place de 2 récupérateurs à disposition des familles.

DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN PLACE D'UN ECOPATURAGE



Réalisé !

Des animaux font désormais leur apparition dans les espaces verts communaux pour y assurer un entretien naturel sans avoir recours à des engins motorisés. En partenariat avec la Mairie de Groslay, l'association

Animaux & Co met gratuitement à disposition des groslysiens, chèvres, moutons, lamas ou poneys pour tondre ou défricher jardins et espaces verts clôturés.

UNE GRAINOTHÈQUE À LA MÉDIATHÈQUE



Réalisé !

Une Grainothèque a été mise en place à la médiathèque pour et avec le concours des Groslysiens, sur le principe du troc local afin de développer la biodiversité et favoriser les circuits courts.

Toutes les graines seront bonnes à partager (légumes, fruits, fleurs...) mais les variétés anciennes, rustiques et locales seront à privilégier.

ENCOURAGEMENT AU MARAÎCHAGE



Réalisé !

Nos terrains communaux squattés illégalement sous les mandats de l'équipe précédente, sont à présent mis gratuitement à disposition de maraîchers bio pour cultiver fèves, courgettes, cardons, coriandre et menthe dans le secteur des hauts buissons. Une autre parcelle Chemin de la Croix Saint Martin a également été prêtée à trois familles.

ENCOURAGEMENT DES JEUNES GÉNÉRATIONS



Réalisé !

En 2021, le projet de l'école des Glaisières, leur "potager à l'école" a été accueilli très favorablement et en gage de soutien, le Maire leur a offert des pousses de laurier sauce, d'avocatier et de figuiers. Des espaces cultivables leur ont également été attribués afin d'entre-

prendre plusieurs chantiers dans l'école : plantations d'arbustes fruitiers, plantations de fleurs des champs pour faire revenir les insectes, mise en place d'un potager en maternelle, construction d'hôtels à insectes et de mangeoires à oiseaux.

FINANCES

FINANCES



FINANCES

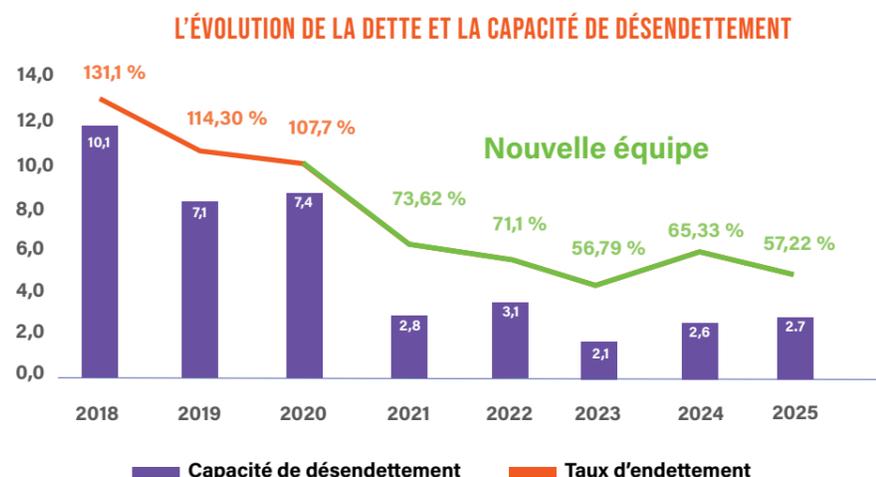
UNE GESTION PLUS RIGOUREUSE...



Classée dans la catégorie des villes deux fois plus endettées qu'une ville équivalente, Groslay paye le prix des gestions successives et dispendieuses de l'ancienne équipe. Depuis 2020, une approche plus rigoureuse a été mise en place pour modifier les pratiques tout en conservant un service public de qualité équivalente.

> LA DETTE

CONFORMÉMENT À NOS ENGAGEMENTS, NOUS NOUS SOMMES CONCENTRÉS SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE POUR LIBÉRER LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES PROJETS UTILES POUR LA VILLE ET SES HABITANTS.



> GRÂCE À UNE POLITIQUE RIGOUREUSE, LE TAUX D'ENDETTEMENT QUI AVAIT ATTEINT LE NIVEAU D'ALERTE DE LA DGCL (130 %), EST RAPIDEMENT REVENU À DES VALEURS CONFORTABLES.

> L'EFFORT EXCEPTIONNEL CONSENTI EN 2021 POUR REMBOURSER LE "PRÊT RELAIS" DE 2018 NOUS PERMET D'ATTEINDRE UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE 5 ANS. LE TAUX D'ENDETTEMENT POURSUIT SA BAISSA MAIS NOTRE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT S'ALLONGE.

> CECI NOUS PERMET DE CONTENIR LE POIDS DES CHARGES FINANCIÈRES ET DE CONSACRER PLUS DE RESSOURCES À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.

- Remboursement en une seule fois du prêt relais de 2018 arrivé à échéance en septembre 2021 : **1 500 000 €**

- Remboursement du capital des autres prêts en cours : **912 763 €**

- Règlement des intérêts d'emprunts : **308 608 €**

- Contentieux à indemniser : **634 287 €**

TOTAL DES REMBOURSEMENTS DUS À L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ : 3 355 658 €

RÉALISATION D'UN AUDIT INTERNE

Pour cet audit, nous avons analysé la dynamique des investissements durant la période des deux précédents mandats pour comprendre quel a été l'emploi de ces fonds. En effet, le seul projet d'envergure que la ville a réalisé pendant les dix dernières années sont les travaux d'aménagement majoritairement privés, de la Place de la Libération et de ses abords. Tout naturellement nous nous sommes concentrés sur l'analyse de ce projet.

Comme rappelé lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 par le Maire adjoint à l'aménagement du territoire, au cadre de vie et aux travaux de l'époque, il y avait bien un projet immobilier privé (connu sous le nom de Kaufman et Broad) et un projet public concernant la rénovation de la salle des fêtes, l'aménagement des nouveaux espaces de l'école et le réaménagement de la place de la Libération et de ses abords.

Il est important de rappeler cette situation car, si le projet public avait par vocation de servir les intérêts des

Groslaysiens et était partiellement financé par des fonds publics (état, région et département), le projet immobilier était un investissement privé fait par une entreprise privée dans une optique purement commerciale et dans lequel l'intérêt de la ville aurait dû se limiter à fixer le cadre général d'embellissement des lieux, par l'intermédiaire des procédures liées à la concession des permis de construire.

A la lumière des documents retrouvés, il est clair qu'une bonne partie des emprunts souscrits en 2016 et 2018 ont servi à financer le projet immobilier privé réalisé par la société Kaufman & Broad. Il est anormal que ni le Conseil Municipal ni les habitants de Groslay n'aient été informés en toute transparence de ces décisions.

C'est évident que ces sommes n'ont pas été utilisées pour réaliser d'autres projets pourtant annoncés dans les différents débats d'orientation budgétaire mais jamais mis en chantier

Projets	Coûts en € TTC	Subventions	Reste à charge pour Groslay
Projet Kaufman & Broad	2 166 760 €	0 €	2 166 760 €
Parking Paul du Boÿs	650 897 €	139 200 €	511 697 €
Bâtiments école	1 244 184 €	152 564 €	1 091 620 €
Place de la Libération	214 560 €	67 564 €	146 996 €
Salle des Fêtes	1 971 704 €	648 000 €	1 323 704 €
Maîtrise d'œuvre	347 008 €	0 €	374 008 €
Total	6 622 113 €	1 007 328 €	5 614 785 €

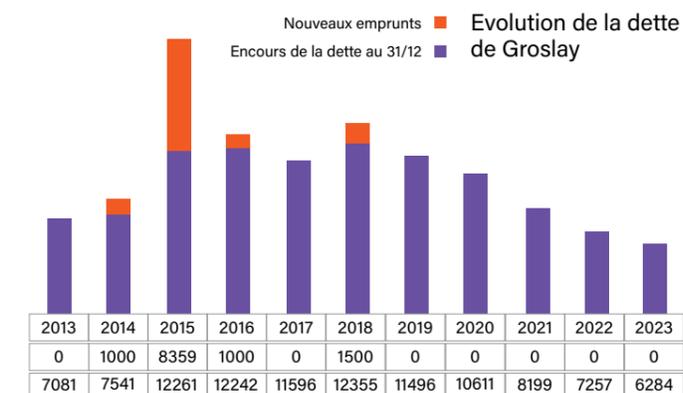
CONCERNANT LA SALLE DES FÊTES, APRÈS 4 AVENANTS AU PROJET INITIAL, LE COÛT DE SA RESTRUCTURATION ET DE SON AGRANDISSEMENT, MISE EN FONCTION EN JANVIER 2020, ATTEINT LA SOMME DE 1 971 704 € AU LIEU DES 835 000 € PRÉVU EN 2013.

DE PLUS, CETTE SOMME N'INCLUT PAS LE COÛT TOTAL DE LA POSE D'UN NOUVEAU PARQUET, RENDUE NÉCESSAIRE PAR LES ERREURS TECHNIQUES, QUI ONT ENTRAÎNÉ QUE CETTE SALLE SOIT INUTILISABLE DEPUIS SON OUVERTURE.

> UN EMPRUNT INUTILE

L'emprunt de 8,4 M€, souscrit en 2015, était suffisant pour rembourser les emprunts dits toxiques surtout en présence du fond de soutien de l'Etat pour la sortie de tels emprunts.

Il en découle que les 3,5 M€ d'emprunts supplémentaires souscrits respectivement en 2014, 2016 et 2018 ont été absorbés par les frais de fonctionnement et les investissements de la Commune avec un endettement net qui a augmenté dans la période de 3,4 M€.



ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT

SUPPRESSION DES LOYERS INUTILES



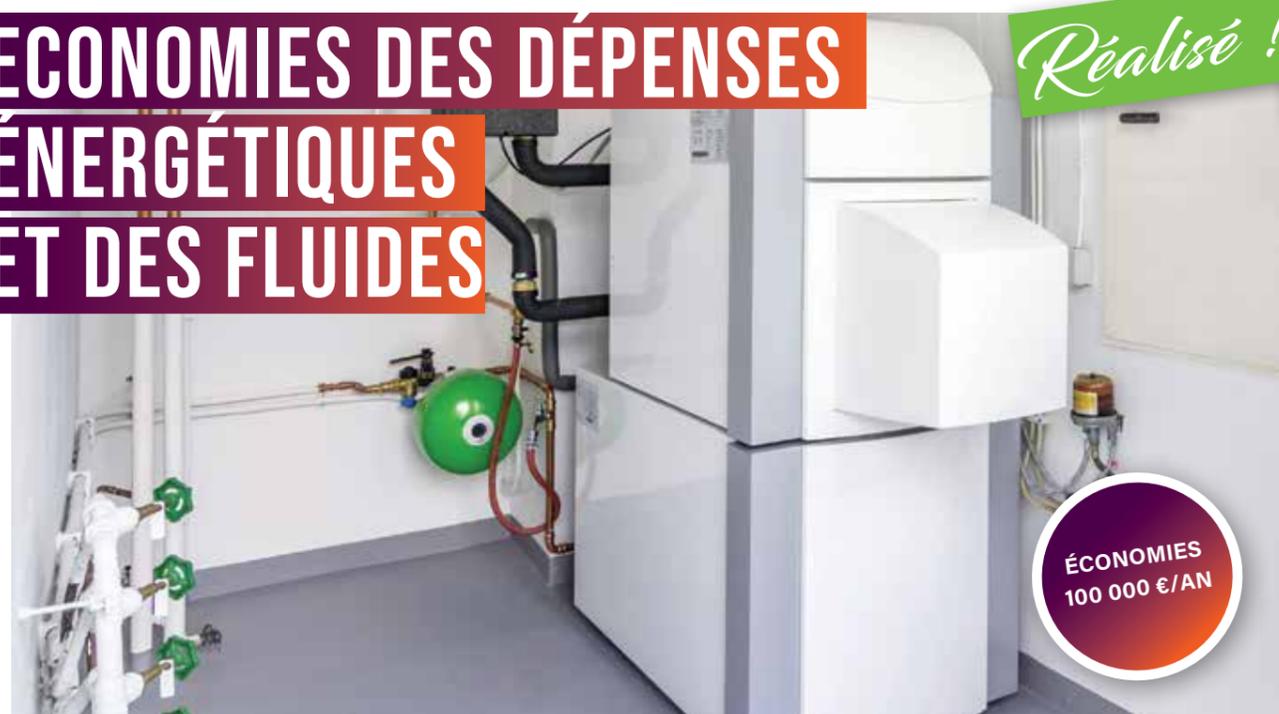
Dès son arrivée, la nouvelle équipe a souhaité attribuer de nouveaux locaux en lieu en place des anciens locaux jugés disproportionnés ou trop coûteux pour certaines associations et certains services municipaux.

Aussi, le service de direction des ressources humaines et la comptabilité situés dans des locaux privés ont été rapatriés en Mairie et aux services techniques.

L'Action jeunesse a été transférée dans l'algéco des Glaisières et le loyer de l'ancienne fleuriste, payé en partie par la ville a été suspendu.

Deux associations groslysiennes ont été elles aussi déplacées dans des locaux municipaux. Cette réorganisation représente, chaque année pour la ville, une économie de 48 177€.

ECONOMIES DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET DES FLUIDES



Depuis novembre 2022, eau, gaz et électricité ont été optimisés dans l'enceinte des bâtiments municipaux. La hausse des prix de l'énergie a également conduit à réduire le chauffage à 19° dans les bureaux, à 14° dans les salles de sport et à la suppression de l'eau

chaude dans les douches des enceintes sportives. Près de 100 000 € de facture d'eau par an, ont été économisés par la suppression d'un abonnement d'eau sur une zone où elle était volée.

TÉLÉPHONIE



Réduction drastique du nombre de smartphones professionnels, modification des forfaits et révision complète du parc téléphonique fixe au profit de lignes internet.

ESPACES VERTS



La reprise en interne d'un plus grand nombre de travaux, effectués précédemment par des entreprises extérieures, comme l'élagage, la signalétique au sol et la distribution du journal municipal, permet de réaliser chaque année plus de 100 000 € d'économies.

ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT

REPRISE EN INTERNE DE LA SIGNALÉTIQUE AU SOL



Tant par l'économie que par la rapidité d'intervention, le marquage au sol de la signalétique routière, effectué désormais par la ville, prouve son efficacité grâce à l'achat d'un équipement et de produits adaptés.

INTERNALISATION DES TRAVAUX



Contrairement à l'ancienne équipe municipale, la ville fait de moins en moins appel à des prestataires extérieurs. En utilisant ses ressources internes elle réalise des économies sur des interventions jugées trop onéreuses. Une nacelle de 50 000 €, a gracieusement été mise à la disposition des services techniques par

le biais d'un convention signée entre le Centre Belle Alliance et la ville pour une durée de six ans. A terme, cette nacelle indispensable aux travaux d'élagage, de réparation ou de décoration, pourrait être rachetée d'occasion par la commune pour un prix modique.

VIDÉOPROTECTION ET ALARMES



Des caméras de surveillance ont été installées dans les locaux de stockage du restaurant scolaire et des services techniques pour mettre un terme aux vols récurrents et au laissé aller perpétué lors des précédents mandats. Parallèlement notre nouveau système d'alarmes des bâtiments communaux désormais géré par la police municipale nous permet d'économiser 8000 € par an, par rapport à l'ancien système qui faisait intervenir un prestataire.

GÉOLOCALISATION DU PARC AUTOMOBILE



L'intégralité du parc automobile de la Mairie, soit 14 véhicules, est désormais géolocalisé. Cette mesure, principalement destinée à décourager les vols, sert également à réquisitionner plus rapidement les véhicules en cas d'urgence et permet l'optimisation de la consommation de carburant en rationalisant les déplacements.



Ville de Groslay,
Commune membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
21, rue du Général Leclerc 95410 Groslay
www.mairie-groslay.fr